

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 336

présenté par
Mme Poursinoff, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 35

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« patients »,

insérer les mots :

« , de leur satisfaction et de celle des soignants à l'égard de leur travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que l'évaluation des établissements de santé doit d'abord s'intéresser à la qualité et non à la performance.

Ils demandent ici que la satisfaction des usagers et des personnels exerçant dans les établissements de santé soit un axe prioritaire au sein des évaluations.

La prise en compte de la satisfaction des usagers par les établissements de santé doit se situer parmi les priorités et doit être un indicateur d'évaluation intégré dans une politique d'amélioration des soins et des services : qualité des soins, information du patient, confort, qualité des repas, préparation à la sortie, information sur les traitements à suivre etc. L'humain doit être replacé au coeur du dispositif de santé.

Considérant la santé du personnel soignant, une enquête de la CFDT parue au cours de l'été 2011 montre que: le travail a un effet négatif sur leur santé pour 71% des personnes interrogées ; 57% souffrent de stress ; 41% de douleurs musculaires ; 20 % de troubles du sommeil. La charge de travail, son intensité et l'accélération de son rythme sont pointées comme des facteurs majeurs de la dégradation de leur santé.

Les auteurs de cet amendement rappellent la nécessité d'un plan national de développement de l'ergonomie participative. Il s'agit de promouvoir une amélioration des conditions de travail où chacun-e puisse être acteur de l'amélioration ergonomique de son poste de travail. Cela est primordial pour éviter les accidents, diminuer le stress et la fatigue ainsi que les maladies professionnelles. A travers l'ergonomie participative, il s'agit aussi de mieux connaître le travail réel et les contraintes des autres métiers de l'équipe afin de renforcer le collectif de travail et ainsi d'améliorer le soutien social. La qualité du travail et sa reconnaissance sont en effet au cœur de la qualité de vie et de la construction de sa santé par un travail satisfaisant.